



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale et recherche : personnel

Question écrite n° 26942

## Texte de la question

M. Alfred Recours appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des personnels administratifs de catégorie C de l'éducation nationale répartis en deux corps distincts d'agents administratifs et d'adjoints administratifs. Il semblerait que la distinction faite entre les personnels de ces deux corps ne soit pas justifiée, étant donné qu'ils exercent les mêmes fonctions et assument les mêmes responsabilités. Seules les rémunérations semblent faire l'objet de différence. En outre, il apparaît qu'un audit sur le dispositif OMEGA réalisé en 1995 concluait à la fusion en un seul corps de ces agents et adjoints administratifs. Il lui demande, en conséquence, de lui faire connaître les mesures envisagées.

## Texte de la réponse

L'évolution des métiers administratifs du niveau de la catégorie C a en effet conduit à ce que les tâches exécutées par des personnels du niveau agent et du niveau adjoint soient plus difficilement différenciables qu'autrefois. C'est pourquoi une réflexion est engagée, au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, visant à une transformation progressive des postes d'agents en adjoints.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alfred Recours](#)

**Circonscription :** Eure (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26942

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 mars 1999, page 1509

**Réponse publiée le :** 5 avril 1999, page 2051